

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p>	<p>D01-HB-OE03-ind1 Surface d'habitats rocheux intertidaux sensibles situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la surface des habitats rocheux intertidaux* en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où plusieurs habitats rocheux intertidaux sont identifiés à enjeu fort par l'annexe 5c du DSF SA.</p> <p>*Champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires ou trottoirs à lithophyllum</p>
<p>D01-HB-OE04 Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p>	<p>D01-HB-OE04-ind1 Proportion de surface de bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (hermelles) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire, située dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (hermelles) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où les hermelles sont identifiées à enjeu majeur par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE06 Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>	<p>D01-HB-OE06-ind1 Proportion de surface d' habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où des habitats sédimentaires subtidaux à enjeu majeur et d'autres à enjeu fort sont identifiés par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE10 Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables - EMV) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières</p>	<p>D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte</p>	<p>100 % des sous-zones récifs du site Natura 2000 « Mers Celtiques – talus du Golfe de Gascogne ».</p> <p>Tendance à la hausse pour les autres Écosystèmes Marins Vulnérables (dit EMV)</p>
<p>D01-OM-OE06 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p>	<p>D01-OM-OE06-ind3 Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Tendance à l'augmentation de la surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran en zone de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p> <p>- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p>

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p>	<p>D06-OE02-ind2 Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface de chaque habitat particulier* en protection forte, avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans chacun des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) dans ce secteur, parmi les habitats particuliers désignés par cet indicateur, les Hermelles sont identifiées à enjeu majeur, les Herbiers de zostères naines, les Huitres plates et les Prés salés atlantiques sont identifiées à enjeu fort par l'annexe 5c du DSF SA. - Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) dans ce secteur, parmi les habitats particuliers désignés par cet indicateur, les Herbiers de zostères naines sont identifiées à enjeu majeur par l'annexe 5c du DSF SA. <p>* Bancs de maërl, Bancs de moules intertidaux, Bancs de moules subtidaux, Banquette à lanices, Herbiers de zostères naines, Herbiers de zostères marines, Hermelles, Huitres plates, Laminaires, Prés salés atlantiques, Végétation pionnière à salicornes</p>
<p>D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>	<p>D07-OE03-ind1 Pourcentage des estuaires situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des estuaires situés dans des zones de protection forte.</p>
	<p>D07-OE03-ind2 Pourcentage des lagunes côtières situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des lagunes côtières situées dans des zones de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.